



Reims, jeudi 4 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04713

Pris en application :

- art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- art. R 4241-35 et 36 du CT (AST délivrées par le préfet)
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Feux d'artifices (Canal Lateral à L'Oise)**Simple information (modifications temporaire de Stationnement et navigation) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 27/08/2022 à 19:00 au 28/08/2022 à 07:00

- o Canal latéral à l'Oise
entre les pk 0,100 (quai Crozat) et pk 0.500 - Rive gauche

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que des tirs d'artifice seront réalisés le 27 Aout 2022 ,quai crozat , ville de Chauny sur le territoire de unité territoriale d'itineraire des canaux de picardie-champagne-Ardenne dans le departement de L'Aisne.Le stationnement et la navigation seront interdite du 27 aout 19h00 au 28 Aout 7h00.L'arrete prefectoral sera joint au present avis à la batellerie.Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents des forces de l'ordreet des agents de vois Navigables de France.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

29/08/2022

Chef d'UTI

Signé

Olivier NOUHEN